



COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Socio Educatif du Lanceumont, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON

Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, FRITZINGER, REINSCH REMY

Absents ayant donné procuration : EVRARD, BASSOMPIERRE, COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Audrey REINSCH comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des voix.

1) Remboursement cotisation assurance Maire-Adjoints (Rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du décret n°2020-1072 du 18 août 2020 fixant le barème relatif à la compensation par l'Etat des sommes payées par les communes de moins de 3 500€ pour la souscription de contrat d'assurance relatifs à la protection fonctionnelle de leurs élus.

Ce contrat d'assurance avait été souscrit personnellement par monsieur le Maire dès son arrivée à la mairie pour une cotisation annuelle de 80€.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte de procéder au remboursement, à monsieur le Maire, de la somme de 80 € correspondant au règlement de la cotisation 2020.

2) Programme fusé (Rapporteur P. MANZANO)

Le Maire de la commune de Mécleuves expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2



Commune de Mécleuves

et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du

- 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- D'Autoriser le Maire à signer cette convention au nom de la commune

3) **Subventions scolaires (Rapporteur P. MANZANO)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les sommes allouées aux écoles de Mécleuves pour l'année 2020 et propose de fixer les montants pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :

- Fournitures scolaires (livres et matériels pédagogiques) : 600€ / classe
- Sorties scolaires :
 - 31.50 € enfant RPI domicilié à Mécleuves
 - 31.50 € enfant domicilié hors RPI mais bénéficiant d'une dérogation de secteur scolaire afin d'être scolarisé à l'école de Mécleuves.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



**4) Réhabilitation mairie-école : demande de subvention DSIL-DETR
(Rapporteur P. MANZANO)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL auprès des services de l'Etat pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie au 31 rue de la Croix du Mont à Mécleuves.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- Accepte de solliciter le versement d'une subvention dans le cadre de la DETR/DSIL auprès des services de l'Etat d'un montant de 20 230, 80 €
- Approuve le plan de financement ci-après ;

Financement	Montant H.T	%
DETR	20 230,80 €	30
AMBITION MOSELLE	20 230,80 €	30
Autofinancement	26 974,40 €	40
Montant total	67 436,00 €	100

- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

5) Réhabilitation mairie-école : devis peinture (Rapporteur P. BEUGUEHO)

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis reçus concernant les travaux de peinture de l'ancienne mairie.

L'adjoint technique, P. BEUGUEHO présente les entreprises qui ont répondu pour le :

- Lot peinture :
 - 4P PEINTURES.....12 944.00 €
 - LB Bâtiment.....18 306.77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise 4P PEINTURES pour un montant de 12 944.00 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux travaux de peinture de l'ancienne mairie et au règlement des factures y afférents.

**6) Nettoyage école primaire et bâtiments communaux : choix du prestataire
(Rapporteurs P. THIRIAT et P. MANZANO)**

Le conseil municipal prend connaissance du cahier des charges concernant le nettoyage des locaux et mobiliers de l'école élémentaire du Lanceumont.

Après consultation des entreprises suivantes,

- ACM Nettoyage,
- Perrière propreté Metz
- Promundus Metz
- Propreté Maintenance

Seules les entreprises Promundus Metz et Propreté Maintenance ont répondu et présenté une offre.



Commune de Mécleuves

- **Propreté Maintenance :**

L'offre global proposée par Propreté Maintenance est de 16 800 €/ht.

La société propose une fréquence trimestrielle du nettoyage des vitres au lieu d'une fréquence semestrielle comme demandée dans le cahier des charges.

Le montant corrigé est de 15 560 €/ht.

- **Promundus Metz :**

L'offre global proposée par Promundus Metz est de 15 020 €/ht. Promundus intègre dans l'offre initiale des prestations supplémentaires liées au Covid 19, elles sont estimées à 4320,00 €/ht par an.

Le montant des prestations hors Covid 19 est de 10 700 €/ht.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Approuve le devis de la société Promundus Metz pour un montant de 10 700€ H.T, l'offre est reconductible deux ans.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

7) **Plan de déneigement et convention (Rapporteur P. MANZANO)**

Si les voies ouvertes à la circulation publique par ordre de priorité sont à charge de la commune en fonction de ses moyens humains et matériels, les trottoirs restent l'affaire de chaque riverain suivant l'arrêté municipal du 2 décembre 2020 qui rappelle les obligations de dégagement devant leur habitation aux propriétaires ou locataires par temps de neige et/ou verglas.

Les nouvelles contraintes, les règles de circulation, l'utilisation limitée des sels, les litiges encouragent les communes à établir un plan prescriptif de déneigement.

Ce plan a pour objectifs :

- de préciser les moyens et l'organisation du déneigement,
- de fixer les règles et les priorités,
- de définir le partenariat avec les riverains.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des voix

- Accepte le plan de déneigement présenté par monsieur le Maire.

8) **Numérotation nouvelles habitations rue de la Croix du Mont (Rapporteur P. MANZANO)**

Le conseil municipal prend connaissance de 3 nouvelles constructions situées à la sortie du village de Mécleuves rue de la Croix du Mont.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Décide de numéroter ces nouvelles constructions 51, 53 et 55 rue de la Croix du Mont à Mécleuves.